Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE SAINT ANDRE D'OLERARGUES 30330



## Commune de Saint André d'Olérargues

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la séance du Conseil Municipal Nº 02-2024

du mercredi 6 mars 2024 à 20 h 00

Date de la convocation : Date d'affichage:

vendredi 1er mars 2024 vendredi 1er mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal: 11 En exercice: 10 (Quorum: 6)

Présents: 10 Votants: 10

L'An deux mil vingt-quatre et le six mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents:

M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie

LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard

**SOUFFLET** 

Procurations:

Néant

Absents excusés:

Néant

Secrétaire de séance :

M. François BARBE

Délibérations adoptées :

N° 05-2024:

Autorisation à demander le défrichement des parcelles B819 et B909

Le maire

Mme Nathalie LACOUSSE

Le secrétaire de séance

M. François BARBE

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID: 030-213002322-20240306-D\_05\_2024-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GARD

## **DÉLIBERATION Nº 05-2024**

CONSEIL MUNICIPAL Nº 02-2024
DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Séance du mercredi 6 mars 2024 à 20 h 00

Date de la convocation : Date d'affichage:

vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 10 (Quorum : 6)

Présents: 10 Votants: 10

L'An deux mil vingt-quatre et le six mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents :

M. François BARBE, M. Raoul BEHNCKE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL, M. Bernard SOUFFLET

Procurations: Néant

Absents excusés:

Néant

Secrétaire de séance : M. François BARBE

**OBJET: AUTORISATION A DEMANDER LE DEFRICHEMENT DES PARCELLES B819 ET B909** 

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

Vu le Code forestier et notamment les articles L.341-1 et suivants.

Vu la carte communale approuvée le 11 décembre 2014,

Vu la délibération N° 20-2023 portant sur la vente des parcelles communales B819 et B909 situées dans la zone constructible de la carte communale,

Vu l'acte de promesse de vente reçu le 7 juillet 2023 par Maître Philippe ROVERY, notaire à Cornillon (Gard),

Considérant qu'une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire et doit être précédée d'une délibération du Conseil municipal approuvant cette démarche,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID: 030-213002322-20240306-D\_05\_2024-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- APPROUVE la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles B819 et B909;
- AUTORISE Madame le Maire à déposer au nom de la commune une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles B819 et B909 ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le maire Nathalie LACOUSSE

